

Je désire féliciter le ministre d'avoir fixé un chiffre maximum quant à la partie remboursable de l'épargne obligatoire. Je pense que ce maximum aurait dû être fixé à \$500 au lieu de \$1,000. D'après mon calcul, il faut qu'un homme touche un revenu de \$10,000 pour que le maximum de sa contribution à l'épargne obligatoire soit de \$1,000. Je crois que ce maximum devrait être de \$500 au lieu de \$1,000.

J'ai reçu quelques plaintes d'hommes mariés qui ont des enfants. On a déjà dit que ce budget est un budget de célibataire. Pour moi, il m'a paru à l'encontre des principes de l'eugénisme. Un de ces soirs derniers, le ministre des Finances a déclaré qu'il fallait assurer un stimulant à l'ambition des industriels pour maintenir la production. Dans ce budget, je ne vois guère de stimulant propre à encourager les gens à élever des enfants. Quand on songe que, d'après la *Gazette du Travail*, l'indice des salaires depuis 1939 a monté de 105.3 à 118.9, soit un relèvement de 13.6 points, et une augmentation de 12.9 p. 100, tandis que, d'après la même source de renseignements, l'augmentation du coût de la vie a été de 15.2 p. 100, et quand on songe de plus que les salaires ont été immobilisés à un niveau qui laisse leur augmentation moindre que celle du coût de la vie...

L'hon. M. ILSLEY: Ce sont là les taux des salaires, non pas les salaires entiers.

M. NOSEWORTHY: D'après les renseignements publiés dans la *Gazette du Travail* de mai 1942, page 633, ces taux de salaires comprennent l'indemnité de vie chère.

L'hon. M. ILSLEY: C'est exact, mais ce ne sont que les taux des salaires. On ne tient pas compte ici du fait que les ouvriers ont l'occasion de faire du surtemps.

M. NOSEWORTHY: Depuis 1939, les taux des salaires, y compris l'indemnité de vie chère, ont monté de 12.9 p. 100 alors que le coût de la vie a augmenté de 15.2 p. 100. Qu'on songe que les salaires ont été immobilisés à ce niveau et qu'on tienne compte de certains autres aspects de ce budget, et l'on verra que j'avais raison de dire que l'Etat n'encourage guère les gens à élever des enfants.

Je désire signaler au ministre deux autres caractéristiques du budget, qui ont d'ailleurs probablement retenu son attention. La première est que ceux qui touchent des salaires considérables se trouvent beaucoup plus encouragés que les petits salariés à élever des enfants. Le ministre a peut-être agi intentionnellement et il se peut que cela soit recommandable tant d'après les principes de l'eugénisme que d'après son propre point de vue. Si l'on compare ce qui reste au père de deux enfants

à ce qui reste à un célibataire touchant le même revenu que lui, on constate que sur un revenu de \$1,250 l'homme marié paie \$235 de moins que le célibataire. Sur un revenu de \$1,500, la différence est \$308; sur \$1,750, de \$366; sur \$2,000, de \$386; sur \$4,000, de \$446; sur \$7,500, de \$516 et sur \$20,000, de \$766. Dans le cas fort hypothétique d'un revenu d'un million de dollars, la différence serait de \$10,000 en faveur de l'homme marié qui a deux enfants par rapport au célibataire. En d'autres termes, plus faible est le revenu moindre est la différence entre ce qui reste respectivement au père de deux enfants et au célibataire, après paiement de l'impôt.

Il y a un autre point qui mérite je crois d'être examiné. Nous avons souvent entendu des gens dire que ce qui importe, en matière de taxation, c'est la somme qui reste au contribuable après paiement de l'impôt. Mais à mon avis, il est important de constater de quelle façon cet impôt atteindra le revenu net, en regard de la taxe prélevée sur le revenu net de l'année précédente. En d'autres termes, il est intéressant de noter le rajustement qu'une personne devra faire subir à son niveau d'existence, mis en regard de celui de l'an dernier, par suite des exigences du présent budget. La personne qui touche \$1,500 par année ou \$30 par semaine, devra, en tenant compte de la partie remboursable de son impôt, réduire de 1 p. 100 son train de vie de l'année précédente. Un homme marié avec deux enfants, dont les revenus sont de \$1,750, devra réduire son train de vie de 3.3 p. 100; de 8 p. 100, s'il touche \$2,000 et de 13.4 p. 100 si son revenu est de \$2,500. Voilà des réductions qui me paraissent considérables.

Ce sont là des points que le ministre devrait examiner. J'espère qu'il nous dira s'il s'est déjà demandé l'effet que produira le budget et les augmentations de l'impôt sur le revenu sur le niveau de vie de l'homme marié, père de deux enfants ou plus.

M. SLAGHT: Je n'avais pas l'intention de prendre part au débat aujourd'hui, mais les paroles prononcées par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Maybank) me contraignent de dire quelques mots. Il a employé la majeure partie du temps dont il disposait devant le comité à m'insulter et à se livrer à des tirades et à un sarcasme habilement voilé sur mon compte. Je sais bien qu'à cette étape de la session le comité ne se préoccupe guère de la façon dont on s'attaque à un honorable député surtout lorsque je n'ai moi-même fait aucune personnalité au cours de mes observations. Apparemment, l'honorable représentant de Winnipeg-Sud a dû, pour justifier ses accusations contre moi, faire appel au prétexte qu'il y a toujours des gens

[M. Noseworthy.]